



RÈGLEMENT PARTICULIER DU TOURNOI DE VENDÔME les 11 & 12 février 2017

- Art. 1 : Le tournoi est autorisé par la **FFBaD** et se déroulera selon les règles fixées par le Règlement Général des Compétitions (Chapitre 3 > Les Principes Sportifs > 3.1 RGC).
- Art.2 : Chaque participant au Tournoi doit être licencié à la FFBaD et ceux dès la réception de son inscription. *Les catégories autorisées pour la compétition sont les cadets, juniors, seniors, et vétérans. Les séries proposées pour les simples, les doubles et doubles mixtes sont : **R4/R5/R6 – D7/D8/D9 – P10/P11/P12.***
- Art.3 : Rappel pour les participants mineurs à la compétition > Article 2.14 du Règlement Général des Compétitions édité par la FFBaD :
"Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs".
- Art.4 : Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points.
Les tableaux de simple et de double se joueront de préférence en poules en fonction du nombre d'inscrits (si trop d'inscrits, possibilité de faire de l'élimination directe → respect des 8 matchs/jour/joueur). **Le tableau de simple se déroulera le samedi jusqu'aux finales. Le tableau Double Mixte débutera, dès le samedi après-midi, et reprendra dimanche matin. Les tableaux doubles Hommes et Femmes se joueront le dimanche.**
- Art.5 : Chaque joueur peut s'inscrire dans les disciplines de son choix, sur 3 tableaux maximum, et dans la série correspondant à son classement (CCPH) pris 15 jours avant le début de la compétition soit le **27/01/2017**. Les frais d'inscription s'élèvent à 11€ pour 1 tableau, 18€ pour 2 tableaux et 25€ pour 3 tableaux.
- Art.6 : Certains tableaux pourront être limités, ou supprimés en fonction du nombre d'inscrits. Les joueurs supplémentaires seront inscrits en Liste d'Attente.
- Art.7 : Seules les inscriptions complètes accompagnées du règlement par chèque seront traitées, selon leur ordre d'arrivée (Aucune inscription par téléphone ou par mail). La date d'inscription prise en compte sera la date d'envoi, cachet de la poste faisant foi. En double, ce sera celle du dernier joueur inscrit.
Les joueurs peuvent s'inscrire avec « X » en double et en mixte, sans assurance de se voir attribuer un partenaire.
- Art.8 : Les joueurs doivent venir pointer à la table de marque au maximum à l'heure de la convocation.
- Art.9 : Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif, le comité d'organisation se réservant le droit de modifier l'ordre des matchs en cas de nécessité et avec l'accord du juge-arbitre.
- Art.10 : Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage jusqu'aux finales.
- Art.11 : Tout joueur doit se tenir à disposition dans la salle. Il doit aviser le juge-arbitre pour toute absence. A l'appel de son nom, tout joueur qui ne serait pas sur le terrain après un délai de 5 minutes, pourra être disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit le stade de la compétition.
- Art.12 : Les joueurs disposent de 3 minutes d'échauffement à partir de l'appel de leur match, test des volants inclus.
- Art.13 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire de la FFBaD, est exigée sur le terrain.

Les Fous du Volant Vendômois

Club de Vendôme



- Art.14 : Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à un match. Les joueurs fourniront les volants plumes, à parité, pour accomplir leurs matchs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel de la compétition sera le RSL Grade 3 (volant plume) et le Yonex Mavis 500 (volant plastique).
- Art.15 : Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum sauf demande des joueurs en accord avec le juge-arbitre.
- Art.16 : Les règles de LET seront précisées par le juge-arbitre lors du briefing de début de compétition et affichées dans la salle.
- Art.17 : Le remboursement des frais d'inscription se fera :
- avant le tirage au sort des tableaux, si la personne responsable du tournoi est prévenue
- après le tirage au sort sur présentation d'un certificat médical justifiant de l'état de santé du joueur ou une preuve de son indisponibilité.
- Art.18 : La date limite d'inscription est le **27 janvier 2017**. Aucune inscription ne sera prise après cette date.
- Art.19 : Toute participation au tournoi implique l'acceptation de tous les articles du présent règlement et du règlement intérieur du gymnase.